



ACIDH

Action Contre l'Impunité pour les Droits Humains

Action against impunity for human rights

N°701, avenue Kasavubu Q. Makutano

Commune de Lubumbashi Bâtiment ex Léopold II, Appartement 10

Référence Station Mulykap

Tél. : 00 243 9 970 25 331 et 00243997108022

E-Mail : info@acidhcd.org

Site web: www.acidhcd.org

DEUXIEME REUNION TRIPARTITE :

COMMUNAUTE LOCALE DE KAWAMA – ENTREPRISE MINIERE - GOUVERNEMENT

A LUBUMBASHI, DANS LA PROVINCE DU KATANGA

AVEC L'APPUI FINANCIER DE OSISA

Sous la facilitation de l'Action contre l'Impunité pour les Droits Humains, il s'est tenu à Lubumbashi, comme annoncé, la réunion tripartite concernant la communauté locale de Kawama dans le cadre de l'exécution du projet intitulé « *Renforcement des Capacités, Justice Environnementale et Assistance Judiciaire* ».

Ce projet a pour objectif global de faire des communautés locales des acteurs incontournables dans la prise des décisions qui affectent leur existence et de promouvoir la prise en compte des préoccupations des communautés locales à travers les programmes sociaux et environnementaux des entreprises minières, par l'instauration d'un dialogue tripartite.

La réunion a eu lieu, le 27 Novembre 2013 à Lubumbashi dans la salle de réunion de l'hôtel du Centre. Etaient présents 40 délégués des communautés locales de Kawama, un représentant de l'administrateur du territoire de Kipushi, deux

fonctionnaires de la Division des Mines, le staff de l'ACIDH et quelques journalistes de la Radio Okapi et de la Radio-Télé Wantanshi.

Le présent résumé qui retrace les moments forts de cette réunion comporte 5 parties, à savoir: la présentation de la communauté de Kawama, les objectifs de la réunion, son déroulement, la participation et un point sur les résultats.



1. Présentation de la communauté locale du village Kawama

Le village Kawama est situé dans le district du Haut- Katanga, territoire de Kipushi, à environ 20 km de la ville de Lubumbashi au Katanga. La population de ce village est estimée à 4000 habitants et vit essentiellement de l'agriculture (maïs, manioc et patate douce), de la coupe de bois de chauffe et de l'élevage. Ce village n'a pas d'infrastructures, ni d'autres services sociaux de base, ce qui cause un sérieux problème d'accès à ceux-ci.

2. Objectifs de la réunion

La réunion avait quatre objectifs principaux:

- La présentation du comité des représentants de la communauté à la Compagnie Minière du Sud Katanga (CMSK) ainsi qu'aux autorités politico-administratives locales représentant le Gouvernement;

- La remise à la CMSK et au Gouvernement du rapport rédigé par ledit comité sur les problèmes auxquels fait face la population locale;
- La création d'un cadre de concertation (d'échange) où les réalisations sociales et environnementales de l'entreprise seront traitées par les trois parties;
- L'élaboration et l'adoption d'un plan de suivi des recommandations contenues dans le rapport publié et présenté par la communauté locale.

3. Déroulement de la Réunion

La réunion a débuté par un mot de bienvenue prononcé par le directeur de programme de l'ACIDH, Me Serge LUKUNGA, qui a assuré la modération de l'activité, puis, est venue la présentation aux participants des objectifs poursuivis par l'ACIDH à travers l'exécution du projet « **Renforcement des Capacités, Justice Environnementale et Assistance Judiciaire** » et, enfin, le comité de l'ONG « **Association Des Intérêts de Kawama** » (ADIK) a été présenté aux participants avant de procéder à la présentation de son premier rapport d'enquête aux autorités politico-administratives présentes dans la salle ; Un débat a suivi la présentation du rapport.

Prenant la parole pour le compte de l'ACIDH, M. Boniface UMPULA chargé du programme de droits civils et politiques de l'ACIDH, a expliqué les objectifs du projet qui consistent à renforcer les capacités des communautés locales sur les questions de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises minières, organiser et structurer les communautés locales en comités locaux légalement constitués, encourager un dialogue tripartite entre les communautés, les entreprises et les autorités locales en matière de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises en vue de faire des communautés locales des acteurs incontournables dans la prise des décisions qui affectent leur existence.

Il a par la suite souhaité plein succès au travail que font les membres de l'ADIK.

Ensuite, M. Mamadou, coordonnateur de l'ADIK, a présenté le rapport d'enquête effectué par son comité sur l'état des lieux du village de Kawama intitulé « *la Voix des Oubliés* » aux autorités politico-administratives. Le rapport a été principalement axé sur l'impact social de l'exploitation minière sur les communautés du village Kawama.

Plusieurs problèmes auxquels est confrontée la population locale ont été épinglées. C'est notamment l'accès difficile à l'eau potable, à l'électricité et aux soins de santé.



Il a également expliqué la façon dont les cultivateurs avaient été expropriés de leurs champs, et l'indemnisation injuste qu'ils avaient reçue.

Par ailleurs, il a fustigé dans son rapport le grand préjudice subi par la population de Kawama à cause de la démolition d'environ 500 maisons des paisibles citoyens du village par la Compagnie Minière du Sud Katanga en complicité avec le gouvernement provincial.

Pour sa part, parlant au nom du Gouvernement, le représentant de l'Administrateur du territoire de Kipushi a déclaré qu'il était préoccupé par la question de l'insécurité causée par les agents des différentes polices basées à Kawama et a promis de faire son rapport aux supérieurs pour qu'une solution soit trouvée dans les meilleurs délais. Il a encouragé le comité à se prendre en charge surtout en dénonçant le cas d'insécurité dont est victime la population.

Ce dernier a également encouragé les communautés de Kawama à lui soumettre

directement les problèmes liés à l'expropriation des champs dans la mesure où il a déjà aidé par le passé les communautés des villages longeant la rivière Kafubu à recouvrer leurs droits violés par CMSK.

4. Cadre de concertation

Les organisateurs de la réunion avait prévu de procéder à la mise en place d'un cadre de concertation regroupant les représentants de l'entreprise, l'autorité politico-administrative ainsi que quelques membres du comité représentant la population locale.

Malheureusement, cela n'a pas été possible vu que CMSK n'était pas représentée à la réunion quoique invitée deux semaine à l'avance.

Pour contourner cette difficulté, il a été résolu d'aller rencontrer l'entreprise afin de lui faire part du rapport de l'ADIK ainsi que quelques recommandations des participants.

Le comité de l'ADIK s'est vu chargé d'organiser une réunion très prochainement afin de créer ce cadre de concertation.

5. La Participation

La réunion a connu une participation satisfaisante de 40 personnes comme prévu et ce, en dépit de l'absence du ou des représentants de l'entreprise CMSK.

6. Résultats

La réunion a bel et bien atteint ses objectifs nonobstant l'absence de CMSK, Car non seulement le rapport de ADIK a été publié et remis aux membres de la communauté, aux représentants de l'AT ainsi qu'aux représentants de la division des mines ,mais également les autorités politico-administratives ont promis de s'impliquer dans la lutte que mènent le comité des communautés afin de convaincre CMSK à prendre des mesures nécessaires devant soulager les communautés du village Kawama.



La Direction de Publication